

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MAI 2021

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau et assainissement
 - A. Travaux d'extension du réseau d'assainissement - St Agrève - Lac de Véron - Avenant n°1
 - B. Travaux de mise en conformité de captages et réservoirs - Albon d'Ardèche « Soubeyranne », Arcens « Lanteyron », St Christol « Dréchou » et réservoirs Mars, Rochepaule, Lachapelle sous Chanéac et St Jean-Roure - Lot n°1 - Equipements, désinfection, télégestion - Avenant n°1
 - C. Travaux de mise en conformité de captages et réservoirs - Albon d'Ardèche « Soubeyranne », Arcens « Lanteyron », St Christol « Dréchou » et réservoirs Mars, Rochepaule, Lachapelle sous Chanéac et St Jean-Roure - Lot n°2 - Réhabilitation captages, réservoirs - Avenant n°1
 - D. Construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de La Rouveyre et Bois Soubeyrand - Avenant n°1
 2. Patrimoine et Travaux
 - A. Travaux d'aménagement des locaux d'animation de l'Ecole du vent de Saint Clément - Lot 6 bis : chappe teintée et cirée - Avenant n°1
 3. Finances
 - A. Garantie de l'emprunt souscrit par l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme
 4. Economie
 - A. Réponse à l'appel à projets « Actions d'orientation vers les familles 2021-2022 » de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes orientation.
-

Date de la convocation : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, M. Florent DUMAS, M. Patrick MEYER.

Absents représentés : M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Monique ROZNOWSKI

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Monique PINET

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Jérôme REBOULET, Directeur des Services Techniques
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Aude CHABANNE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau et assainissement

A. Travaux d'extension du réseau d'assainissement de Saint Agrève - Lac de Véron - Avenant n°1

Concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement du Lac de Véron sur la commune de Saint Agrève, la construction d'un réseau gravitaire de collecte, d'une station de refoulement et d'une conduite de refoulement est réalisée dans le cadre du bon de commande n°4 du marché accord cadre à bons de commande. Ce marché est attribué à l'entreprise Christian FAURIE TP.

Des ouvrages existant sur le site des travaux ont impliqué un approfondissement de la station de relevage et une adaptation de la plateforme de cet ouvrage. De plus des prescriptions complémentaires de service des routes ont nécessité la mise en œuvre de moyens supplémentaires (protection des arbres, remblaiement...). Pour répondre à ces contraintes, il est nécessaire de modifier le quantitatif initial du marché et d'entériner de nouveaux prix. Des adaptations ont d'autre part permis d'implanter la conduite de refoulement en accotement et de diminuer certains postes de dépenses.

Ces modifications correspondent à une moins-value globale de 70.52 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est donc porté à la somme de : 92 896.10 € H.T.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 du marché accord cadre à bons de commande pour les travaux d'assainissement des eaux usées du lac de Véron sur la commune de Saint Agrève attribué à l'entreprise Christian FAURIE TP, et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Travaux de mise en conformité de captages et réservoirs : Albon d'Ardèche « Soubeyranne », Arcens « Lanteyron », Saint Christol « Dréchou » et réservoirs de Mars, Rochepaule, Lachapelle sous Chanéac et Saint Jean Roure. Lot n°1 – Equipements, Désinfection, Télégestion. Avenant n°1

Le lot n° 1 du marché de mise en conformité des captages et réservoirs attribué à l'entreprise POMPAGE RHONE-ALPES SASU doit faire l'objet d'un avenant pour des prestations supplémentaires concernant la télésurveillance des systèmes de chloration et des systèmes de comptages au réservoir de Mars, de Lachapelle sous Chanéac et au captage de St Christol – La Dréchou.

Ces travaux correspondent à une plus-value globale de 3 105.00 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est donc porté à la somme de : 68 960 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 du marché de mise en conformité des captages et réservoirs attribué à l'entreprise POMPAGE RHONE-ALPES SASU et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

C. Travaux de mise en conformité de captages et réservoirs : Albon d'Ardèche « Soubeyranne », Arcens « Lanteyron », Saint Christol « Dréchou » et réservoirs de Mars, Rochepaule, Lachapelle sous Chanéac et Saint Jean Roure. Lot n°2 – Réhabilitation Captages, Réservoirs. Avenant n°1

Le lot n° 2 du marché de mise en conformité des captages et réservoirs attribué au groupement d'entreprise Christian FAURIE TP et BOUCHARDON Frères SA doit faire l'objet d'un avenant pour des adaptations de prestations concernant le turbidimètre et l'alimentation en énergie par panneaux solaires, pour le site Pailharès sur la commune de Lachapelle sous Chanéac ainsi que la suppression de l'installation d'un compteur sur vidange de réseau.

Ces modifications correspondent à une plus-value globale de 3090 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est donc porté à la somme de : 144 480 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 du marché de mise en conformité des captages et réservoirs attribué au groupement d'entreprise Christian FAURIE TP et BOUCHARDON Frères SA, et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

D. Construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de La Rouveyre et Bois Soubeyrand - Avenant n°1

Le marché de travaux attribué à l'entreprise MBTP doit faire l'objet d'un avenant pour des modifications de prestations concernant le chemin d'accès et le linéaire des canalisations. Dans le but de diminuer la pente de chemin d'accès pour sécuriser son utilisation et sa tenue dans le temps, le propriétaire des parcelles traversées a accepté un tracé alternatif plus long. Ce tracé implique une augmentation des coûts de terrassement et de canalisation.

Ces travaux correspondent à une plus-value globale de 6080 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est donc porté à la somme de : 105 258 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le marché de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir au hameau de la Rouveyre attribué à l'entreprise MBTP, et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2. Patrimoine et travaux

A. Travaux d'aménagement des locaux d'animation de l'Ecole du vent de Saint Clément. Lot 6 bis - chappe teintée et cirée - Avenant n°1

Le lot n° 6 bis, chappe teintée et cirée, attribué à l'entreprise SOREDAL, doit faire l'objet d'un avenant pour modification des travaux prévus au marché.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 450,90 € HT pour les locaux d'animation de l'Ecole du vent.

Par l'avenant n°1, le montant initial du lot 6 bis du marché d'aménagement des locaux d'animation de l'Ecole du vent à St Clément de 10 445,85 € HT est porté à 10 896,75 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 6 bis du marché de travaux d'aménagement de l'auberge de St Clément et des locaux d'animation de l'École du vent, attribué à l'entreprise SOREDAL, et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3. Finances

A. Garantie de l'emprunt souscrit par l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme.

L'EPIC Val Eyrieux Tourisme doit signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne d'un montant total de 285 000 € en vue du financement des travaux à Eyrium. La Caisse d'Épargne demande à ce que la Communauté de communes se porte garante de 50 % de l'emprunt.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes Val Eyrieux accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 285 000 € souscrit par l'EPIC Val Eyrieux Tourisme auprès de la Caisse d'Épargne selon les caractéristiques financières et conditions du contrat n° 126596G. Il est précisé que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Vu la délibération n° 2020-0709019 de délégation au bureau

Vu le contrat de prêt de la Caisse d'Épargne qui doit être signé par l'EPIC Val Eyrieux Tourisme pour un montant 285 000 € à un taux fixe de 1.22 %, sur une durée de 20 ans,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie de 50 % à l'emprunt souscrit par Val Eyrieux Tourisme et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

4. Economie

A. Réponse à l'appel à projets « Actions d'orientation vers les familles 2021-2022 » de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation propose un appel à projets « actions d'orientation vers les familles 2021-2022 », qui permet de mobiliser 75 % de financement pour les actions innovantes en faveur de l'orientation professionnelle, sur une année et pour un maximum de 10 000 € de dépenses éligibles. Le dossier est à déposer avant le 4 juin 2021.

Cet appel à projet permettrait de financer des actions innovantes portées par la cellule emploi-formation Val'Eyrieux en faveur de l'orientation professionnelle.

A destination :

- Des élèves des établissements scolaires Val'Eyrieux et de leurs familles prioritairement,
- Du grand public (demandeur d'emploi, jeunes suivis par Mission locale, salariés en reconversion professionnelle) en second lieu.

Avec pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance des métiers et de leurs débouchés,
- De faire évoluer les représentations sur la formation professionnelle et les secteurs touchés par les stéréotypes de genre,
- D'aborder la notion de mobilité.

Les secteurs ciblés sont le numérique, la domotique, l'industrie du futur, la transition écologique.

Selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Nature de dépenses	Montant estimatif TTC
Dépenses de personnel	1 700,00 €
Intervenants, ateliers, prestations	3 700,00 €
Transports	1 100,00 €
Communication	400,00 €
Frais de réception	300,00 €
TOTAL	7 200,00 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Montant de la subvention sollicitée : 75 %	5 400,00 €
Autofinancement : 25 %	1 800,00 €
TOTAL	7 200,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement présenté, autorise le dépôt d'une candidature à l'appel à projet « Actions d'orientation vers les familles 2021-2022 » de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et toute demande de financement s'y rattachant, autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision et le charge d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h20.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

